



Le Centre Technique Régional de la Consommation de Bourgogne vous informe :

## **Offre Coup de Pouce Internet : une connexion internet, le téléphone fixe et un PC à prix solidaire !**



Payer la cantine, faire des démarches administratives en ligne sur Pôle Emploi ou la Caf... autant de services essentiels pourtant difficilement accessibles pour des millions de Français en précarité numérique. Pour faciliter leur accès au web, l'opérateur ORANGE a créé l'offre Coup de Pouce Internet avec une connexion haut débit et l'achat d'un PC à prix solidaire s'ils le souhaitent

### **QUE COMPREND L'OFFRE ?**



**Un accès + TV d'Orange à Internet**



**+ téléphone fixe**



- Un accès haut débit ADSL ou Fibre jusqu'à 500Mbit/s en débit descendant et 500Mbit/s en débit montant)
- Jusqu'à 140 chaînes incluses avec la TV d'Orange
- Les appels illimités fixes vers fixes en France Métropolitaine, DOM et plus de 110 destinations

**15,99 € par mois**

### **Comment ça marche ?**

**Rassemblez les pièces justificatives suivantes :**

- Une attestation datant de moins de 2 mois de la CAF/MSA ou de votre caisse de retraite

- Un relevé d'identité bancaire
- Une carte d'identité, un passeport, une carte de séjour ou une carte de résident en cours de validité
- Un justificatif de domicile

**Puis contactez le Service client Orange au 3900 ou prenez rendez-vous en boutique.**

**Un conseiller vous accompagnera pour souscrire à l'offre**

**L'offre Coup de Pouce Internet est renouvelable tous les 12 mois 2 mois avant la fin de cette période, vous serez contacté(e) pour décider de la suite.** Orange vous proposera soit de renouveler l'offre, si vous êtes toujours éligible, soit de souscrire à une offre alternative. Sans réponse de votre part, l'offre sera automatiquement résiliée

### **Comment savoir si l'offre me concerne ?**



Cette offre s'adresse aux foyers ayant un quotient familial CAF ou MSA égal ou inférieur à 700€ (QF calculé par la CAF ou la MSA pour tout bénéficiaires d'allocations sociales telles que par exemple RSA, AAH, APL...) et aux personnes bénéficiant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA). Le quotient familial est calculé par la Caf en fonction des revenus déclarés par la famille, des allocations perçues, aides au logement comprises, et de la composition de la famille. Quotient familial = revenus bruts annuels (avant tout abattement fiscal) divisés par 12 mois + prestations / nombre de parts.

*N'hésitez pas à contacter la CAF de votre département*

**A SAVOIR :** Vous êtes libre de changer d'opérateur mobile à tout moment, même si votre abonnement possède une durée d'engagement. En cas de rupture de contrat anticipée, des frais plus ou moins élevés à payer s'appliquent. Pour faire un changement d'opérateur mais pas de numéro, il faut demander la portabilité de ce dernier, vous conserverez votre numéro de téléphone fixe. Orange s'occupe gratuitement de la résiliation de votre ancienne offre

### **Vite, un ordi !**

**Si vous êtes éligibles à Coup de pouce Internet et que vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez bénéficier d'un PC portable récent (reconditionné) avec tous les outils bureautiques essentiels au quotidien pour 169€ (payable en 3 ou 4 mensualités)**



1. Une fois vos identifiants de connexion reçus par courrier, munissez-vous de votre numéro de Compte Internet Orange
2. Contactez le partenaire AfB au 04.50.10.04.75 ou sur internet [www.afbshop.fr/orange](http://www.afbshop.fr/orange) qui vend cet équipement. Un conseiller AfB vous guidera pour acheter votre ordinateur



**Le Comité de Lecture vous informe** que si votre opérateur est

Orange, vous pouvez obtenir sous certaines conditions une réduction sur votre abonnement mensuel téléphonique pour votre résidence principale : **Réduction Sociale Téléphonique (RST)**. L'abonnement téléphonique passe de 17,96 € toutes taxes comprises (TTC) par mois, à 6,49 € TTC par mois. Attention, la réduction ne concerne pas les offres couplées de type téléphone/internet/télévision.